

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25193

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX SUEZ EAU FRANCE / VINTIES AND CO ASSO/ GRAVITY FRANCE/ CHAUCHARD EVASION/ CARCASSONNE AGGLO / PROMOTION SANTE OCCITANIE

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le Centre des Congrès, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- SUEZ EAU France, représenté par Emmanuelle DUSSUTOUR dont le siège social est 4 place de la pyramide 92800 PUTEAUX, le 3 Février 2026.
- VINTIES AND CO ASSO, représenté par Séverine BUREAU dont le siège social est 25 boulevard Barbès 11000 CARCASSONNE, du 6 Mars au 8 Mars 2026.
- SAS Gravity France, représenté par Erick DEMIS HEUNINCK dont le siège social est 190 rue Topaze 13510 EGUILLES, le 7 Février et 8 Février 2026.
- CHAUCHARD EVASION, représenté par Grégory MONNA dont le siège social est route de Rodez 12240 RIEUPEYROUX, le 23 janvier et 24 janvier 2026.
- CARCASSONNE AGGLO, représenté par Sarah DANJOU dont le siège social est 1 rue Pierre Germain 11000 CARCASSONNE, le 21 janvier 2026.
- PROMOTION SANTE OCCITANIE, représenté par Alix MOURET dont le siège social est Cité de la Santé – Hôpital La Grave – Place Lange – TSA 60033 – 31059 TOULOUSE Cedex 9, le 16 et 17 Février 2026.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251209-28333-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Le Maire,
Gérard LARRAT